

Zeitschrift: Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 4-6 (1953-1956)
Heft: 22

Artikel: Numismatique du Pays de Vaud
Autor: Aubert, Fritz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-170487>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

von einigen Stücken andersartigen Typs ab¹⁸. Auch heute noch gibt es im Peneios-Fluß die auf der Münze abgebildeten Süßwasserkrabben zu Hunderten, und Eseln begegnet man gleichfalls in jener Gegend noch in großer Anzahl. In der Antike wird es nicht anders gewesen sein¹⁹. Es dürfte sich also hier bei den Münzbildern keineswegs um apotropäische oder sonstige symbolhafte Figuren handeln, wie das W. Deonna bei einer Reihe ähnlicher Münzen und Gemmen aufzuzeigen vermochte²⁰. Es sind vielmehr einfach Darstellungen aus dem unmittelbaren Bereich des damaligen Lebens. Es sei in diesem Zusammenhang nur verwiesen auf die Pferdetypen des für seine Pferdezucht berühmten Triikka oder auf die Rinderdarstellungen des makedonischen Pella, die sich auf den früheren Namen des Ortes Βούβουος = die rindernährende (Stadt) beziehen²¹. Die Molosser in Epirus bildeten die im Altertum berühmten Molosserhunde, die Symmachie, bzw. das Koinon der Epiroten die bekannten und beliebten Rinder, auf ihren Münzen ab²². Wie Larisa und andere thessalische Orte das Pferd als Wahrzeichen auf ihren Münzen verwandten, so Argura in der kurzen Zeit seiner eigenen Prägung unter stilistischer Anlehnung an diese Vorbilder den heimischen Esel und die Krabbe aus dem unmittelbar benachbarten Peneios.

Unlängst hat E. Kirsten erneut darauf hingewiesen, daß noch lange nicht alle durch Inschriften, antike Schriftsteller oder Münzen bezeugten Orte Thessaliens gefunden sind, wie auch immer wieder neue, bisher unbekannte auftauchen²³. Die Identifizierung von Ruinen mit den entsprechenden überlieferten Namen ist in vielen Fällen ebenfalls noch heftig umstritten. Die Münze von Argura hat eine Lokalisation eines solchen Ortes ermöglicht und gezeigt, wie wertvoll der genau überlieferte Fundort einer Münze mitunter sein kann.

¹⁸ Esel oder Vorderteil eines Esels in Mende. Eselskopf als Beizeichen in Metapont. Esel auf Thunfisch stehend in Kyzikos. Mit reitendem Dionysos in Nakone (Sizilien). Mit schreitendem Seilenos in Silandos (Lydien). Mauleselsgespann in Rhegion und Messana. Abb. bei F. Imhoof-Blumer und O. Keller, Tier- und Pflanzenbilder auf Münzen und Gemmen, 1889.

¹⁹ So waren u. a. die Esel aus der Phtiotis besonders berühmt, vgl. RE s. v. Esel mit weiteren Angaben.

²⁰ Journ. Warburg Inst. 17, 1954, S. 47 ff. — Für die Kaiserzeit vgl. A. Alföldi, Asina, Schweiz. Münzbl. II, 1951, S. 57 f., 92 f.

²¹ P. Franke, Jahrb. f. Num. 3/4, 1952/53, S. 100 f.

²² Ders., Altepirus und das Königtum der Molosser, 1955, S. 6., 80 f.

²³ E. Kirsten bei A. Philippon, a.a.O., S. 291 f.

FRITZ AUBERT

NUMISMATIQUE DU PAYS DE VAUD

Une surfrappe qui modifie une attribution

En examinant avec attention un lot de deniers au temple des barons de Vaud, j'ai eu la surprise de découvrir une pièce surfrappée sur une monnaie de l'Evêché de Lausanne.

La frappe antérieure se reconnaît aisément ; c'est un denier au T oncial de première classe que Morel-Fatio¹ attribue à Aymon de Cossonay (1355—1375):

¹ Extrait du tome XXXV des Mémoires et documents de la Société d'Histoire de la Suisse romande : Histoire monétaire de Lausanne. Aymon de Cossonay, denier de première classe, p. 4 et pl. No 1.



Lausanne



Surfrappe



Nyon

Agrandissement 1:1 $\frac{1}{3}$

- + SEDES LAVSANE Temple à cinq colonnes surmonté d'une boule et placé sur trois besants.
 Rev. + CIVITAS EQ'STRI Croix cantonnée d'un besant dans le premier canton et d'une pointe de flèche dans le quatrième.

La légende de la surfrappe commence du côté opposé :

- + LVDOVICVS: Croix cantonnée d'un trilobe dans le premier canton et d'un besant dans le quatrième.
 Rev. + D'SABAVDIA Temple à portique placé sur un trait ondulé.

Quelques lettres de CIVITAS sont visibles sous LVDOVICVS :

- le T oncial si caractéristique se trouve entre le V et le D
- le A sous le D
- le S sous le O.

On distingue également l'empreinte du besant dans le bras gauche de la croix.

Au revers, les trois besants placés sous le temple du denier lausannois ressortent dans l'angle droit du temple de la surfrappe et, signe d'identification capital, le petit trait reliant le besant du milieu au temple est resté parfaitement visible. Plusieurs lettres, en particulier les trois dernières de SEDES apparaissent encore sous le commencement de la légende :

- le D sous le D
- le E gothique sous le S et
- le S sous le A.

Tous ces éléments permettent de reconnaître sans hésitation le denier lausannois décrit plus haut et la surfrappe apporte la preuve que ce type existait déjà avant le règne d'Aymon de Cossonay qui commence en 1355, puisque le deuxième et dernier baron de Vaud du nom de Louis est mort en 1349.

De quelle époque date la surfrappe et quel est l'évêque qui a commencé l'émission des deniers au T oncial de première classe ? Pour essayer de répondre à ces questions, il est nécessaire de jeter tout d'abord un coup d'œil sur la monnaie des barons de Vaud.

Louis I^{er}, frère du comte Amédée V de Savoie, entra en possession de la baronnie de Vaud en 1286 et de la ville de Nyon en décembre 1294. Il obtint en 1297 de l'empe-

reur Adolphe de Nassau le droit de battre monnaie et d'ouvrir un atelier à Nyon. Il ne tarda pas à faire usage de ce privilège, puisque, le 8 août 1299, sur plainte de l'évêque de Lausanne, l'empereur Albert de Habsbourg lui adresse une remontrance pour avoir contrefait la monnaie de ce prélat. Louis II succède à son père en 1302 et meurt en 1349.

Louis I^{er} a donc pu frapper pendant cinq ans seulement, tandis que le monnayage de son fils s'étendrait sur près d'un demi-siècle. Il est certain toutefois que leurs ateliers, de Nyon, et de Pierre-Châtel par la suite, ne fonctionnèrent pas d'une manière continue et intensive, car, à part les deniers et les mailles au type du temple qui ont dû être émis en assez grande quantité, les autres monnaies, dont la plupart peuvent être attribuées à Louis II, sont rarissimes, uniques, ou même seulement connues par leur reproduction dans des ouvrages déjà anciens. Toutes sont des imitations. Ceci est important et contribue largement à déterminer l'époque approximative des émissions.

Il est facile de répartir les deniers au temple en trois groupes nettement distincts :

- 1^{er} groupe : + LVDOVICVS :  Croix cantonnée d'un besant dans le premier canton et d'un croissant dans le quatrième.
Rev. + DE SABAVDIA quelquefois + DES · ABAVDIA. Temple placé sur un trait ondulé.
- 2^e groupe : + LVDOVICVS :  Croix cantonnée. Le croissant est remplacé par un trilobe ou feuille de trèfle placé dans le deuxième canton et le besant dans le troisième.
Rev. + DE SABAVDIA : Temple.
- 3^e groupe : + LVDOVICVS : Croix cantonnée indifféremment d'un trilobe et d'un besant, ce dernier étant toujours dans le canton opposé.
Rev. + D'SABAVDIA Temple.

Les deniers du deuxième groupe semblent être les moins nombreux et présentent peu de variétés.

Des mailles correspondant aux deniers des trois groupes ont également été frappées.

Rodolphe Blanchet², sans en donner le motif, avait déjà adopté l'ordre successif ci-dessus. Je n'ai rien découvert qui puisse l'infirmier et suis convaincu que les deniers du premier groupe sont antérieurs aux autres pour les raisons suivantes :

1^o La plupart des pièces présentent des défauts de frappe causés par la mauvaise préparation des flans, souvent mal arrondis, d'épaisseur irrégulière, sortis probablement des mains encore peu habiles d'ouvriers indigènes. Les deux autres groupes sont d'un meilleur travail. Le titre accuse aussi de grands écarts : de 253 à 335 millièmes.

2^o Ces deniers étant des copies de ceux de Lausanne, la croix est toujours cantonnée comme sur leurs modèles, auxquels ils devaient ressembler le plus possible, c'est-à-dire que le besant est placé dans le premier canton et le croissant dans le quatrième, à la place de l'ornement indéterminé appelé pointe de flèche, mais que je crois représenter plutôt des chevrons. Je ne connais pas d'exception à cette règle.

3^o Certains « S » sont perlés. Cette variété, inconnue sur les monnaies de Lausanne et de Savoie, a été empruntée aux pièces françaises qui circulaient dans le pays. Elle se voit fréquemment sur les gros et les deniers tournois de St Louis (1266-1270) et Philippe III le Hardi (1270-1285), puis se fait rare et disparaît sous Philippe IV le Bel.

Je ne suis pas d'accord avec le « Corpus Nummorum Italicorum³ » qui attribue à Louis I^{er} la totalité des deniers au temple. J'estime que seuls ceux du premier groupe appartiennent à ce souverain, tandis que ceux des deuxième et troisième groupes sont du

² Mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman, Lausanne 1854, p. 83-86 et pl. II.

³ Vol. I, p. 515 et 516.

règne de Louis II, ceux du troisième groupe étant les derniers émis. Les premiers frappés à ce type sont probablement contemporains des monnaies du comte Edouard (1323-1329), qui inaugurent la légende : D'SABAVDIA.

En admettant ce qui précède, on peut situer la surfrappe, qui fait partie du troisième groupe, entre 1325 environ et 1349.

Quatre évêques se sont succédés sur le siège de Lausanne pendant cette période :

Jean de Rossillon	1324-1341
Jean de Bertrand	1341-1343
Godefroy de Lucinge	1343-1346
François de Montfaucon	1347-1354

Comme il n'y a aucune raison d'enlever à Aymon de Cossonay les deniers au T oncial de deuxième classe avec le temple placé sur un anneau entre deux besants ⁴, modification qui ne s'est peut-être même pas faite en 1355 déjà, je ne pense pas qu'on puisse placer beaucoup plus de dix ans avant cette dernière date le début de la frappe des deniers de première classe. En effet, les émissions de ces deniers n'ont pas dû s'étendre sur une longue période, puisque, malgré la grande quantité de coins utilisés, toutes les pièces sont d'une unité de frappe remarquable, les variétés insignifiantes.

D'autre part, Morel-Fatio écrit que, sous Godefroy de Lucinge ⁵, les franchises accordées en 1344 par Humbert de Billens à Palézieux, Ecoteaux et Maraon mentionnent à plusieurs reprises des deniers lausannois « nouveaux ».

Quoique la différence avec l'ensemble des deniers dits « de bon style » qui les précèdent soit minime, rien ne s'oppose à ce que les pièces au T oncial de première classe soient les « deniers nouveaux » dont parlent ces textes. C'est la conclusion à laquelle je m'arrête et je propose de rétrograder d'Aymon de Cossonay à Godefroy de Lucinge l'attribution de ces deniers.

Le denier surfrappé est maintenant classé au Cabinet des Médailles, à Lausanne.

⁴ Morel-Fatio, déjà cité, p. 5 et pl. No 3.

⁵ Extrait du tome XXXVI des Mémoires et documents de la Société d'Histoire de la Suisse romande : Histoire monétaire de Lausanne (1273-1354) p. 12.

KURT JAEGER

«NACHPRÄGUNGEN» ODER FÄLSCHUNGEN VON DEUTSCHEM REICHSGOLD

Es existieren gefälschte Prägungen von goldenen 5- und von 20-Mark-Stücken.

Fälschungen von 10-Mark-Stücken sind bisher nicht bekannt geworden.

Während die falschen 20-Mark-Stücke im richtigen Goldgehalt und Gewicht geprägt sind und zweifellos den Zweck haben, den Wertunterschied zwischen Barren- und Münzgold vorteilhaft auszunützen, sind die Fälschungen der goldenen 5-Mark-Stücke um 50 bis 150 mg unter Gewicht und bei den in der jüngsten Zeit auf bis zu DM 50 gestiegenen Preisen dieser Stücke sicher zur Täuschung der Sammler gedacht.

Doch sind die nachgeprägten 5-Mark-Stücke sehr leicht zu erkennen, und man bedarf kaum eines echten Vergleichsstückes; denn die Fälschungen sind sehr unscharf und am Rande fast rund anstatt scharfkantig auslaufend.

Auch bei den 20-Mark-Fälschungen ist die Prägung schwächer, vor allem bei dem Kopf-typus des Kaisers Friedrich; sicher zu erkennen sind die Fälschungen in der Rolle zusammen